



Le 75^e anniversaire du ministère des Affaires extérieures

Lorsque le ministère des Affaires extérieures a ouvert ses portes le 12 octobre 1909, ses bureaux étaient situés au-dessus d'une boutique de barbier à l'angle des rues Bank et Queen à Ottawa. Il ne ressemblait guère aux autres ministères des Affaires étrangères et avait peu de choses en commun avec l'organisme que nous connaissons aujourd'hui. Le ministère d'alors relevait du secrétaire d'État et ne comptait que sur un maigre effectif de neuf employés en poste à Ottawa, soit cinq commis de sexe masculin et deux femmes dactylos, placés sous la direction du vénérable Sir Joseph Pope et de son adjoint, W.H. Walker. Ce n'est qu'en 1925, lorsque O.D. Skelton remplaça Sir Joseph au poste de sous-secrétaire, que commença à se constituer un service extérieur professionnel. Aujourd'hui, le ministère compte près de 8 000 employés, aussi bien d'origine canadienne qu'étrangère, en devoir soit à Ottawa ou dans une des 177 missions du Canada établies dans 82 pays.

La création du ministère en 1909 procédait d'un souci de bonne organisation et visait à améliorer l'administration de la catégorie d'affaires publiques relevant de questions autres que celles d'ordre strictement interne. C'est d'ailleurs en ces termes que l'honorable Charles Murphy présenta à la Chambre des communes le projet de loi visant à instituer le ministère. Au cours des débats qui s'ensuivirent, l'article 3 du dit projet qui confiait au secrétaire d'État le soin de voir à la conduite et à la direction des négociations internationales ou intercoloniales dans la mesure où celles-ci concernaient le gouvernement du Canada, passa pratiquement inaperçu. Les propos des débats ont plutôt fait ressortir le futur rôle du ministère, soit celui d'un organisme chargé des relations avec les consuls étrangers accrédités à Ottawa ainsi que de la gestion des dossiers.

Sans doute était-il plus que temps d'instituer un organisme central où seraient regrouppées les archives ayant trait à la catégorie d'affaires publi-

Cet article a été produit par le ministère des Affaires extérieures.